

voit daigné en demander satisfaction, ou pour des Sujets qui ne concernant pas le Corps Germanique, ne peuvent lui fournir un motif légitime de faire la guerre.

L'Empire qui ne prétend rien à la succession d'Espagne, n'est pas en droit d'attaquer ceux qui s'en sont mis en possession, comme s'ils lui déteroient son Patrimoine ; Il n'a pas plus de droit de le faire comme Juge des parties qui prétendoient à cette succession. Le seul intérêt qu'il eût dans cette querelle, étoit de maintenir la Souveraineté de l'Empire sur les Etats de la Monarchie Espagnolle qui en relevent ; le Roi Catholique n'avoit jamais refusé de la reconnoître. L'Empire n'a pas plus de raison d'alléguer ses alliances avec les Espagnols, comme un juste motif de la prise des armes. On n'avoit pas donné audience à Ratisbonne à des Ambassadeurs de cette Nation qui fussent venus implorer les secours de l'Empire contre un Prince qui auroit employé la force pour se faire leur Souverain. Tous les peuples qui composent la Monarchie Espagnolle s'étoient soumis à Philippe V. d'un consentement unanime ; il n'avoit point fallu employer la moindre violence dans aucun des nombreux Etats dont elle est composée, pour y faire recevoir ce Prince. L'Empire étoit l'Allié des Espagnols, mais il n'étoit pas leur maître ni leur tuteur, pour juger s'ils avoient raison d'être contens, & pour les troubler dans un état dont ils étoient satisfaits.

Les autres motifs rapportez dans le Résultat des trois Colleges, comme de justes raisons de faire la guerre à la France, ne sont pas plus équitables, les violences faites à l'Electeur Palatin & au Prince de Montbeillard sont des violences